



# REGLEMENT DE CONSULTATION

## TRAVAUX DE RESTRUCTURATION PARTIELLE Bâtiment b Pouponnière CHANTEPIE (35)

**MAITRE D'OUVRAGE :**  
**CDE Henri FREVILLE**  
17 rue d'Hallouvry  
35 135 CHANTEPIE

**DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES**

**Lundi 17 mai 2021 – 12h00**

## SOMMAIRE

Article 1 - Identification de l'organisme acheteur .....	3
Article 2 - Objet du marché .....	3
Article 3- Lieu d'exécution .....	3
Article 4 - Caractéristiques principales .....	3
Article 5 - Mesures Particulières concernant la sécurité et la protection de la santé ...	3
Article 6 - Plan Particulier de Sécurité et de Protection de la Santé .....	4
Article 7 - Durée du marché .....	4
Article 8 - Conditions relatives au marché.....	5
Article 9 - Conditions de remise des offres .....	5
Article 10 - Critères d'attribution .....	6
Article 11 - Procédures.....	7
Article 12 - Délai d'urgence – Justification.....	7
Article 13 - Conditions de délai.....	7
Article 14 - Autres renseignements.....	7
Article 15 - Modalités de remise des offres.....	8
ANNEXE I Adresses complémentaires.....	9

-----

**Afin de participer à la démarche de préservation de l'environnement, dès le stade de la présentation des offres, les candidats sont invités à présenter leurs offres de la manière suivante**

- sur papiers recyclés ou issus de forêts gérées durablement
- en mode recto/verso pour les pièces techniques ou de présentation de l'entreprise ou de ses démarches environnementales, organisationnelles...
- en pages agrafées, non perforées et non reliées par une baguette à spirales avec couverture plastique

## **Article 1 — Identification de l'organisme acheteur**

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

**CDE Henri FREVILLE**

17 rue d'Hallouvry  
35 135 CHANTEPIE

**Téléphone : 02 99 05 43 20**

Représentant du pouvoir adjudicateur : Madame LE PORT Delphine, Directrice de l'établissement.

## **Article 2 - Objet et type du marché**

### **1) Objet du marché**

Le marché a pour objet la restructuration partielle du bâtiment B Pouponnière.

### **2) Type de marché**

Marché de travaux

## **Article 3 — Lieu d'exécution**

**CDE Henri FREVILLE**

Bâtiment B - Pouponnière  
**17 rue d'Hallouvry**  
**35135 CHANTEPIE**

## **Article 4 — Caractéristiques principales**

### **1) Quantité, nature et étendue globale**

La présente consultation donne lieu à un marché décomposé en 6 lots :

- - Lot N°00 : PRESCRIPTIONS COMMUNES PARTICULIERES (TCE)
- - Lot N°01 : DEMOLITIONS - GROS OEUVRE - V.R.D.
- - Lot N°03 : MENUISERIES INTERIEURES - DOUBLAGES - CLOISONS - PLAFONDS
- - Lot N°04 : REVETEMENTS DE SOLS - PEINTURE
- - Lot N°05 : PLOMBERIE - CHAUFFAGE - VENTILATION
- - Lot N°06 : ELECTRICITE CFO CFA SSI

**Note :** le lot n°02 MENUISERIES EXTERIEURES a déjà été attribué dans le cadre d'une consultation directe

## **Article 5 — Mesures particulières concernant la sécurité et la protection de la santé**

Le chantier est soumis aux dispositions de la Loi n°93-1418 du 31 décembre 1993 et des textes pris pour son application.

Les prestations objet du présent marché relèvent de la catégorie 3 au sens du Code du Travail (loi n° 93- 1418 du 31 décembre 1993).

## **Article 6— Plan Particulier de Sécurité et de Protection de la Santé**

Le chantier est soumis aux dispositions de la section 5 du Décret n°94-1159 du 26 décembre 1994.  
En conséquence, les entreprises de travaux seront tenues notamment de remettre au Maître d’Ouvrage un Plan Particulier de Sécurité et de Protection de la Santé (PPSPS)

## **Article 7 – Durée du marché**

**1) Délai d'exécution :** Le délai d'exécution est de **16 semaines** à compter de la date fixée par l'ordre de service.

**2) Date prévisionnelle de commencement de la période de préparation de chantier :** **07 juin 2021**

**3) Date prévisionnelle de commencement travaux :** **21 juin 2021**

## **Article 8— Conditions relatives au marché**

### **1) Cautionnement et garanties exigés :**

Par application des articles 101 à 103 du Code des Marchés Publics, une retenue de garantie dont le taux est fixé à 5% sera appliquée.

Elle couvrira les réserves à la réception des travaux.

La retenue de garantie peut être remplacée, au gré du titulaire, par une garantie (caution bancaire) à première demande.

### **2) Modalités de paiement des entreprises**

Paiement par mandat administratif suivi d'un virement.

Le comptable assignataire des paiements est :

Paierie Départementale  
31 place du Colombier  
BP 40504  
35005 RENNES Cedex

Le délai de paiement sera de 30 jours maximum à réception de la demande présentée par celui-ci.

### **3) Unité monétaire de compte et formulation des offres**

Le marché sera conclu dans l'unité monétaire suivante : l'euro

Les offres doivent être obligatoirement rédigées en langue française.

## **Article 9— Conditions de remise des offres**

### **Chaque candidat aura à produire un DOSSIER DE CANDIDATURE comprenant :**

- Lettre de candidature – (Imprimé DC1 disponible sur le site [www.minefi.gouv.fr](http://www.minefi.gouv.fr)) ou tout document équivalent
- Déclaration de candidature – (imprimé DC2 disponible sur le site [www.minefi.gouv.fr](http://www.minefi.gouv.fr)) ou tout document équivalent.
- L'acte d'engagement compris dans le DCE, dûment rempli, daté et signé et comportant le cachet de l'entreprise ( Imprimé DC3 également disponible sur le site [www.minefi.gouv.fr](http://www.minefi.gouv.fr))
- Un extrait Kbis
- Copies des attestations d'assurances requises en cours de validité (Responsabilité Civile et Garantie Décennale)
- En cas de redressement judiciaire, copie du jugement prononcé à son encontre.
- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) et les Cahiers des Clauses Techniques Particulières (CCTP), datés et signés, revêtus du cachet du candidat, le document qui fait seul foi pendant la durée du marché est celui qui est conservé dans les archives du pouvoir adjudicateur.
- Un exemplaire du bon de visite daté et signé attestant de son passage sur site avant remise de l'offre.

### **Le candidat doit veiller tout particulièrement à renseigner les éléments suivants**

- Pièces relatives aux pouvoirs de la personne habilitée à engager l'entreprise (rubrique Cl. du DC2)
- Chiffres d'affaires global et chiffres d'affaires concernant les services objets du marché des trois derniers exercices (rubrique Dl du DC2).
- La copie du ou des jugements prononcés s'il est en redressement judiciaire (rubrique D2 du DC2).
- Descriptif des moyens logistiques, matériels et techniques de l'entreprise, le nombre et la qualification des salariés permanents (rubrique E du DC2).
- Une déclaration sur l'honneur du candidat justifiant qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 du Code des marchés publics issu du décret n° 2006-975 du 1<sup>er</sup> août 2006, publié au Journal officiel le 4 août 2006 (respect des dispositions prévues à l'article 38 de l'ordonnance du 06/06/2005 et à l'article 29 de la loi n° 2005-102 du 11/02/2005). (Rédigée soit sur papier libre à en-tête de la Société, dûment datée et signée, soit sous forme de mention complémentaire de l'imprimé DC2),

La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen.

Pour les entreprises nouvellement créées, les candidats devront fournir tous les éléments susceptibles de permettre d'apprécier leurs moyens (financiers, humains et matériels) ainsi que le cas échéant la liste des éventuelles prestations en cours précisant pour chacun d'eux le montant et la nature des prestations exécutées.

A l'appui de toute offre, les pièces complémentaires suivantes sont vivement recommandées :

- Une présentation générale du candidat,
- Références vérifiables (nom et numéro de téléphone) et détaillées pour des prestations similaires exécutées pour le compte d'administrations ou de sociétés privées au cours des trois dernières années
- Toutes pièces que le candidat jugera utile à l'appui de sa candidature.

**Les entreprises retenues auront ensuite à produire les pièces complémentaires suivantes :**

- Attestations des administrations comptables et organismes chargés de l'assiette et du recouvrement des impôts et des cotisations (Imprimé DC7). Toutefois, conformément à l'article 46 du Code des Marchés, le candidat a la possibilité d'établir une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales.
- Une déclaration sur l'honneur justifiant qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article 8 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005

Il sera apporté une attention toute particulière à la présentation des pièces telle qu'elle est prévue dans le présent règlement ainsi qu'à la capacité professionnelle et technique des candidats laquelle peut être apportée par tout document attestant de la réalisation de travaux exécutés au cours des 5 dernières années.

**Article 10 - Critères d'attribution**

**10-1 Critères d'attribution**

Offre la « mieux disante » appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

**Valeur technique** - 60 points sur 100 points avec 4 sous critères ainsi définis et pondérés :

- Moyens matériels et humains pour l'exécution de la prestation : 20 points
- Délais d'exécution (respect du planning général, planning des tâches, ...) : 20 points
- Note spécifique au chantier : sécurité chantier (site occupé), nettoyage chantier (site occupé), valorisation des déchets : 15 points
- Référence chantier : minimum 3 références de projet similaires : 5 points

***Evaluation :***

<i>Absence de renseignements :</i>	<i>0 point</i>
<i>Renseignement répondant au CCTP mais très succincts :</i>	<i>5 points</i>
<i>Renseignements communiqués très complets répondant aux exigences du CCTP :</i>	<i>10 points</i>

**Prix – 40 points sur 100** jugés sur les montants indiqués dans la Décomposition de Prix Global et Forfaitaire

Le Maître d'œuvre se réserve le droit d'écarter une candidature au motif de prix jugés trop faible au regard du prix du marché.

***Evaluation :***

*Formule :  $40 \times (\text{prix de l'offre la moins disante} / \text{prix de l'offre du candidat})$*

Le critère « prix » est pris en compte sous réserve d'adéquation entre le montant proposé et la conformité technique de l'offre.

## **Négociation**

Le Maître d'ouvrage se réserve le droit de négocier avec une ou plusieurs entreprises avant attribution des lots.

Cette négociation se fera par un échange de mails, télécopies ou courriers. Si nécessaire, elle donnera lieu à une, voire plusieurs rencontres de chacun des candidats invités à négocier. Le champ de la négociation pour chacune des offres pourra porter sur tous points d'ordre financier, administratif ou technique.

### **10-2 Dispositions pour la vérification des offres**

En cas de discordance constatée dans une offre, les indications portées en lettres dans l'acte d'engagement prévaudront sur la décomposition du prix global forfaitaire. Dans le cas où des erreurs de multiplication, d'addition ou de report seraient constatées dans la décomposition du prix global forfaitaire, le montant de ce prix ne sera pas rectifié pour le jugement de la consultation. Toutefois, si l'entrepreneur concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité à rectifier cette décomposition pour les mettre en harmonie avec le prix forfaitaire correspondant. En cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de se faire communiquer les sous-détails ou les décompositions des prix forfaitaires qu'il estimera nécessaires lors de l'examen des offres.

### **Article 11 - Procédures**

Marchés passés selon la procédure adaptée conformément à l'article 28 du code des marchés publics.

### **Article 12 - Délai d'urgence - Justification**

Sans objet.

### **Article 13 - Conditions de délai**

- 1) Date limite de réception des offres : **lundi 17 mai 2021 12 H**
- 2) Délai minimum de validité des offres 150 jours à compter de la date limite de réception des offres
- 3) Date d'envoi de la publicité : **mercredi 21 avril 2021**

### **Article 14 - Autres renseignements**

- **Visite préalable du chantier**

Les candidatures ne seront déclarées recevables qu'à la condition d'une visite préalable du chantier. La visite des lieux est programmée les :

**Vendredi 30 avril matin, Mardi 11 mai après-midi**

Les entrepreneurs devront prendre RDV la veille de la visite auprès de :

**Mr David DAGORN – 06.88.70.79.08**

*Si l'un de ces créneaux ne convenait pas au candidat, ce dernier est invité à prendre contact pour convenir d'une autre date ou d'un autre horaire de visite.*

*Une attestation de visite des lieux leur sera délivrée, signée d'un représentant de l'établissement, et sera jointe à l'offre.*

- **Instance chargée des procédures de recours :**

Tribunal administratif de Rennes

- **Modifications du dossier de consultation**

Le représentant du pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation. Celles-ci doivent être communiquées au plus tard 8 jours avant la date limite fixée pour la remise des offres. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

**Contenu du dossier de la consultation (liste des pièces à fournir au candidat par l'acheteur public) :**

- le présent Règlement de Consultation (R.C.) ;
- l'Acte d'Engagement (A.E.) ;
- le Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.) ;

Les CCTP, plans, diagnostics, règlements et Bordereaux de DPGF seront à solliciter à l'adresse mail suivante : [secretariat.direction@eph35.fr](mailto:secretariat.direction@eph35.fr)  
Ils seront envoyés numériquement sur demande.

**Article 15 – Modalités de remise des offres**

Les offres sont envoyées **par pli recommandé avec accusé de réception** ou remises contre récépissé, à l'adresse suivante :

**CDE Henri FREVILLE**

**« Marché de restructuration partielle – Bâtiment B Pouponnière »**

**A l'attention de la Responsable des ressources économiques et financières**

17 rue d'Hallouvry  
35 135 CHANTEPIE

Les candidats transmettent leur offre sous pli cacheté. Ce pli doit comporter la mention :

« Ne pas ouvrir- Réhabilitation partielle Bâtiment B Pouponnière ».

Les dossiers qui seraient remis après la date et l'heure limites fixées à l'article 13 du présent règlement de consultation, ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus.

**Il est rappelé que le ou les signataires doivent être habilités à engager le candidat.**



## ANNEXE

### Adresses complémentaires

#### **1. Adresse auprès de laquelle le dossier complet peut être retiré dont pièces techniques (CCTP, plans, diagnostics) :**

[secretariat.direction@eph35.fr](mailto:secretariat.direction@eph35.fr)

Pour les lots architecturaux

**Agence d'Architecture Couasnon – Launay**

Le Guérichet

35 830 BETTON

02.99.79.44.07

[contact@clarchitectes.fr](mailto:contact@clarchitectes.fr)

Pour les lots techniques - fluides

**Bet HAY**

55bis rue de Rennes

35510 CESSON SEVIGNE

02 99 83 46 47

[contact@bet-hay.com](mailto:contact@bet-hay.com)

-----*FIN DU DOCUMENT*-----